



Liberté Égalité Fraternité

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à	l'autorité	chargée c	le l	'examen	au	cas	par	cas
-----------------	------------	-----------	------	---------	----	-----	-----	-----

Date de réception : 0 1 0 6 2 0 2 3

Dossier complet le : 2 8 0 7 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-7043

## 1 Intitulé du projet

Boisement de terres agricoles de 6ha sur la commune de Chemazé (Mayenne)

# Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s) 2 2.1 Personne physique Prénom(s) Nom Louis Marie Joseph André Du Réau de la Gaignonnière 2.2 Personne morale Raison sociale Dénomination Type de société (SA, SCI...) N° SIRET Monsieur Représentant de la personne morale : Madame Prénom(s) Nom

dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées

3	Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article
	R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant
	du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47 C	Premier boisement d'une superficie de 6ha.

3.1	Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du	dispositif prév	u aux
l et	Il de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?		

Oui Non

# 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

# 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Boisement de parcelles agricoles d'une surface de 6ha correspondant aux parcelles cadastrales C 1167, C 1323 et C 1327, sur la commune de Chemazé en Mayenne.

Les essences envisagées sont le chêne sessile, éventuellement le chêne pubescent et des feuillus divers en accompagnement, comme le merisier, alisier torminal, cormier, poirier, tilleul à petites feuilles...

# 4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de valoriser ces parcelles par de la production forestière, dans le but de produire du bois d'oeuvre sur le long terme. De plus, cela permettra de stocker du carbone.

Ce secteur étant peu forestier, les peuplements à venir serviront de corridors écologiques pour la biodiversité, ainsi que de refuge pour la faune.

Par ailleurs, la déviation routière récemment mise en place, créé des nuisances sonores. Cette plantation permettra de faire un écran à la propriété privée se trouvant derrière.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Travaux de plantations qui consistent en une légère préparation du sol, avec soit un travail très localisé avec des potets travaillés d'environ 1m² pour chaque plant, ou d'un sous-solage uniquement des lignes de plantations. Le choix d'un travail localisé permet de ne pas perturber le milieu .Ces travaux seront réalisés en période sèche, lorsque le sol est ressuyé, afin de limiter le tassement.

## 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le peuplement sera conduit suivant les préconisations de la gestion forestière approuvée par le CNPF. Il y aura donc des éclaircies mais pas avant les 15-20 prochaines années.

Des entretiens seront réalisés dans les premières années suivant la plantation. Ils se feront également de manière localisés avec une débroussailleuse et éventuellement croissant pour dégager les têtes des arbres. Un entretien mécanisé entre les lignes pourra également être réalisé si nécessaire avec un petit broyeur. Mais cela se fera toujours sur sol ressuyé.

Aucun arrosage n'est prévu puisque la plantation se fera avec des essences adaptées à la station et en période propice (automne/hiver).

Les haie et talus existants seront conservés. Les plantations seront espacées des bordures, afin de permettre la circulation des engins sans détruire les éléments paysagers existant.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

(i) La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Non concerné

4.5	Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser
les	unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface : 6	ha
Adresse et commune d'implantation  Numéro: Voie:ieu-dit: La Hinnebaudière _ocalité: Chemazé  Code postal: 5 3 2 0 0 BP: Cedex:  Coordonées géographiques[1]  Long.: 4 7	
a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement  Point de départ : Long. : ° ' " Lat. :  Point de d'arrivée : Long. : ° ° ' " Lat. :	· _ · _ · _ · _ · _ · _ · _ · _ · _ · _
a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement  Point de départ : Long. : ° ' " Lat. :  Point de d'arrivée : Long. : ° ° ' " Lat. :	· _ · _ · _ · _ · _ · _ · _ · _ · _ · _
a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement  Point de départ : Long. : ° ' " Lat. :  Point de d'arrivée : Long. : e ^ ' " Lat. :  Communes traversées :	0 1 11
a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement  Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : Point de d'arrivée : Long. : e ° ' " Lat. : Communes traversées :	0 1 11
a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement  Point de départ : Long. : ° ' " Lat. :  Point de d'arrivée : Long. : e _ ° ' " Lat. :  Communes traversées :  Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxque  Le document d'urbanisme est le PLU de Chemazé.  Les parcelles sont en zonage A	0 1 11
a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement  Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : Point de d'arrivée : Long. : ° ° ' " Lat. : Communes traversées :  Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquel  Le document d'urbanisme est le PLU de Chemazé.  Les parcelles sont en zonage A   ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.  S'agit-il d'une modification/extension d'une installation de les ouis en zonages auxquel  Oui  Non	s le projet est soumis :
Les parcelles sont en zonage A  i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.  S'agit-il d'une modification/extension d'une installation of the second designer.	s le projet est soumis :

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

### Après \*\*

### Apr

# 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

(i) Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		v	Dans une communé couverte par un plan de étévention des risquas naturels prévisibles (PPRM) ou par un plan de prévention des risques rechnologiques (PPRT) ?
En zone de montagne ?		v	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V	Dans une zone de répartition des saux ?
Sur le territoire d'une commune littorale ?		¥	AND
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		v	Dead materials haturalie

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	4.7.2 Si oui, dec ? elleupal/leupal ment les différentes
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	en e
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?	0	V	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	¥		Zones délimitées en 4 et 5 par les cartes du conseil départemental de la Mayenne.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques		v	
technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		V	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	
Dans une zone de répartition des eaux ?		V	Togel d
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	
Dans un site inscrit ?	0	V	The control of the co

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ? sonsbigni
D'un site Natura 2000 ?		¥	
D'un site classé?  D'un site classé?  D'un site classé?  D'un site classé s'  D'un s'  D'un site classé s'  D'un s'  D'u	pincille Politica e ener pernon s	eno s ny sv sv sv event	d'entraîner des de milieux ouverts.  perurbations, des flormer l'habitet, ce dégradations, des flore présente. Cels destructions de la atentiours il y a encre biodiversité existants accueillir la faune p

- 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
- 6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	Incidences potentielles		Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel				
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		V	Engendre-f-il la consommation z'espaces naturels, equicoles, forestiers, maritimes 1				
ds de four er four er c'exista	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?							
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		v	Est-II concenié par des				
	Est-il déficitaire en matériaux ?		V	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?			en la				

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ?  Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement?	V		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	Actuellement ces parcelles sont en prairies, avec une faune et flore de milieux ouverts. La création d'un milieu forestier va peu à peu fermer l'habitat, ce qui va engendrer une modification de la faune et flore présente. Cela va se faire sur du moyen terme. Dans les alentours il y a encore de nombreuses zones ouvertes qui pourront accueillir la faune présente.  Cette fermeture de milieu va augmenter la biodiversité puisque de nouvelles espèces vont apparaître.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		V	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	V	Ō	Transformation d'espaces agricoles en espaces forestiers
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	La plantation sera réalisé en recul de 6m des haies et bords de parcelles, ce qui ne devrait pas gêner la visibilité au carrefour entre la D20 et la D588.  D'autant que le projet ne dépassera pas les haies et talus existants, qui constituent la principale barrière de visibilité.  Pour des raison de sécurité, les branches pouvant se retrouver au dessus de la route seront élaguées si nécessaires.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		v	E STATE OF THE STA
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	0		
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	0	V	

lne	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		V	Engendre-vil des effluents ?
	Est-il source de bruit ?		~	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		¥	+ 1.3
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		v	Est-il susceptible de porter atteinte
Nuis	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		V	e architectural, collurer, comparer construction of the paysager?
	Engendre-t-il des vibrations ?		•	Protection of the second of th
	Est-il concerné par des vibrations ?		V	# 1 - 보통 (1
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		V	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		V	
ons	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		V	는 전에 드리는 것이 있는 것 1 전략(10 - 트로를 보아 Ywob) 및 Fa 보
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?		V	
	Si oui, dans quel milieu ?		V	

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
ons	Engendre-t-il des effluents ?		V	
Émissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux?		V	
e/Cadre pulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	V		Remplacement de l'exploitation agricole par de l'exploitation forestière.

6.2 Les in	cidences du pro	jet identifiées	au 6.1	sont-elles	susceptibles	d'être	cumulées	avec
d'autres p	rojets existants	ou approuvés	?					

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
☐ Oui ☑ Non Si oui, décrivez lesquelles :
6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
Pas d'autre légisItation
ill de la Habilita de Habilita de la April de la la Habilita de la April de La April de La April de La April d No esta de la Sala de de la Maria de la Maria de la Labora de La April de La April de La April de Labora de La
6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).
La surface agricole possédée est relativement importante. Volonté de diversifier les activités. Les éléments paysagers déjà présents seront laissé en l'état.
Pour éviter tout impact sur la route départementale située en bordure de ce projet. Un espace de 6m sera laissé non planté. Par la suite, tout arbre ou branche présentant un risque pour la route sera coupé afin de farantir la sécurité des usagers.

# 7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Pas d'évaluation environnementale nécessaire, car ce projet ne présente pas d'impacts significatifs ou de destructions d'habitats particuliers. Il permettra au contraire de favoriser la biodiversité.

# 8 Annexes

# 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	~
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	V
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	V
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	V

	Obje	
1		
2		
3		
4		
5		
le certifie su les incidenc	es sur l'environnement requises au titre d'autres	législations applicables ✓
le certifie su des incidenc le certifie su	r l'honneur avoir pris en compte les principaux r es sur l'environnement requises au titre d'autres r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-c	
le certifie su des incidenc le certifie su Nom <u>Du Ré</u> a	r l'honneur avoir pris en compte les principaux r es sur l'environnement requises au titre d'autres	législations applicables ☑ essus ☑
le certifie su des incidenc le certifie su Nom Du Réa Prénom Loui	r l'honneur avoir pris en compte les principaux r es sur l'environnement requises au titre d'autres r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-c au De la Gaignonnière	législations applicables ✓
le certifie su des incidenc le certifie su Nom <u>Du Réa</u> Prénom <u>Loui</u> Qualité du si	r l'honneur avoir pris en compte les principaux r es sur l'environnement requises au titre d'autres r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-c au De la Gaignonnière is Marie Joseph André	législations applicables   essus
le certifie su des incidenc le certifie su Nom <u>Du Réa</u> Prénom <u>Loui</u> Qualité du si	r l'honneur avoir pris en compte les principaux r es sur l'environnement requises au titre d'autres r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-c au De la Gaignonnière is Marie Joseph André gnataire	législations applicables ☑ essus ☑

9

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire